

Réaliser un diagnostic des émissions de GES et des consommations d'énergie de l'agriculture sur le territoire du PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS et élaborer un plan d'actions (avec l'outil ClimAgri)

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°18

Orientation stratégique	Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire
Objectif(s)	Favoriser et accompagner la réduction des émissions de GES du secteur agricole
	Description
Type d'action	Etude
Cible(s)	Secteur agricole
Contexte	<p>L'agriculture est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France et dans les Pays de la Loire, du fait des importantes émissions agricoles de protoxyde d'azote et de méthane.</p> <p>Le diagnostic bilan carbone réalisé présente l'agriculture comme le principal émetteur de GES sur le territoire : ce secteur représente à lui seul 27% des émissions totales de GES du Pays du Vignoble Nantais. Toutefois, il convient de nuancer ce diagnostic car la méthodologie employée ne prend en compte la capacité de stockage du CO₂ du secteur.</p> <p>Fortement présente sur le territoire, l'agriculture (et plus particulièrement la viticulture, le maraîchage et la polyculture-élevage) reste un atout majeur qui façonne son identité et dont il faut conforter le dynamisme pour accompagner l'évolution vers des pratiques plus durables.</p> <p>Le potentiel de réduction des émissions de GES en agriculture conventionnelle est trop faible en comparaison des objectifs à atteindre pour garantir un futur climatique. La résolution du problème climatique posé par l'agriculture passe par un retour à des modes de production durables (raisonnés et paysans, agroécologie). L'agriculture durable permet en effet de réduire significativement les émissions directes de protoxyde d'azote dus à l'utilisation d'engrais azotés chimiques, et également les émissions de CO₂ qu'a nécessité leur fabrication et leur transport. La restauration des écosystèmes des sols en agriculture durable permettrait un stockage de CO₂ très important, capable de compenser une large part des émissions de GES agricoles.</p>
Descriptif de l'action	<p>Mise à jour du diagnostic Bilan Carbone®</p> <p>Le diagnostic des émissions de GES du Pays du Vignoble Nantais réalisé en 2010 sera révisé, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une mise à jour des données ▪ Des précisions sur le stockage du carbone par l'agriculture, le bocage et la forêt <p>Réalisation d'un diagnostic ClimAgri®</p> <p>En complément du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre du territoire, pour analyser finement le rôle de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique au niveau local et construire une stratégie agricole ou un plan d'action en tenant compte des spécificités de l'agriculture à l'échelle du territoire, un diagnostic énergie-gaz à effet de serre du secteur agricole sera réalisé au moyen de l'outil et de la démarche ClimAgri® développé par l'ADEME qui permet :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▸ De tenir compte des spécificités des GES d'origine agricole et forestière et de comptabiliser le stockage du carbone ; ▸ De déterminer le potentiel nourricier du territoire ; ▸ De mettre en place une démarche de territoire réunissant les partenaires locaux autour des enjeux énergie et GES pour l'agriculture et la forêt : responsables locaux, élus, représentants des milieux agricoles et forestiers, experts, associations, etc. ; ▸ De comprendre les enjeux du territoire ▸ D'aider à la construction d'un plan d'actions efficace pour l'agriculture en réalisant des simulations permettant d'identifier celles à mettre en place en priorité <p>Cette démarche s'inscrit en complémentarité avec les outils PLANETE (bilan énergétique) et Dia'terre® (diagnostic énergie-gaz à effet de serre des exploitations agricoles) développés par l'ADEME.</p>
<i>Périmètre géographique</i>	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
<i>Bénéfices directs attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Analyse fine des impacts de l'agriculture au regard de sa production ▸ Elaboration d'un plan d'action tenant compte des spécificités de l'agriculture locale.
<i>Bénéfices indirects attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Mobilisation des agriculteurs et développement de la démarche Dia'terre® à l'échelle des exploitations agricoles

Accompagner et soutenir la transition vers des pratiques agricoles bas carbone

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°19

Orientation stratégique	Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire
Objectif(s)	Favoriser et accompagner la réduction des émissions de GES du secteur agricole
	Description
Type d'action	Accompagnement technique
Cible(s)	Les acteurs du secteur agricole
Contexte	<p>L'agriculture est le principal émetteur de GES sur le territoire : il représente à lui seul 27% des émissions totales de GES. Toutefois, il convient de nuancer ce diagnostic car la méthodologie employée ne prend en compte la capacité de stockage du CO₂ du secteur.</p> <p>Fortement présente sur le territoire, l'agriculture (et plus particulièrement la viticulture, le maraîchage et la polyculture-élevage) reste un atout majeur* qui façonne son identité et dont il faut conforter le dynamisme pour accompagner l'évolution vers des pratiques plus durables.</p> <p>La « durabilité » des pratiques agricoles est basée à la fois sur plusieurs objectifs : une production de qualité, la viabilité économique et sociale des professionnels, le respect des sols pour les générations futures, le maintien des paysages et de la biodiversité, le respect de la qualité de l'eau. Certaines productions qui respectent le plus ces objectifs sont paradoxalement aujourd'hui moins aidées que les autres.</p> <p>* 4700 actifs agricoles -1 240 sièges d'exploitations - 2 500 chefs d'exploitation et actifs familiaux sur le territoire du SCoT couvrant 12 % des actifs occupés des communes du SCoT et 30% des actifs ayant un emploi dans leur commune de résidence</p>
Descriptif de l'action	<p>L'action consiste à soutenir les actions en faveur des pratiques culturales respectueuses de l'environnement et faiblement émettrices de gaz à effet de serre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Informer et inciter les agriculteurs à la réalisation du diagnostic énergie de leur exploitation agricole grâce à l'outil « PLANETE » et l'outil Dia'terre® développés par l'ADEME ; Accompagner le financement des certifications ; Favoriser le passage des engins agricoles sur un banc de réglage ; ▸ En lien avec la fiche action N° 5, mener une réflexion avec un focus à l'échelle de l'exploitation ou d'un regroupement d'exploitations pour favoriser le développement des énergies renouvelables, notamment la méthanisation pour la récupération de biogaz ; Expérimenter la valorisation de l'humus (pour la capture du CO₂) en lien avec des actions de préservation de la biodiversité et de la fertilité des sols ; ▸ Développer des pratiques agricoles permettant un accroissement du stock de CO₂ dans le sol et une réduction des émissions de méthane : abandon des labours profonds, de la pratique des sols nus après récolte... ; Minimiser les apports d'engrais azotés pour réduire les émissions de protoxyde d'azote (N₂O).

<i>Périmètre géographique</i>	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
<i>Bénéfices directs attendus</i>	Une évolution des pratiques agricoles
<i>Bénéfices indirects attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Préservation de l'identité du territoire ▸ Potentiels liés à la mise en place de circuits courts
<i>Freins, points de vigilance</i>	Compte tenu de la problématique du « mitage » des exploitations agricoles, il semble essentiel de réaliser un travail sur la restructuration des exploitations agricoles à l'échelle du territoire du Pays du Vignoble Nantais, de pouvoir anticiper les départs en retraite des agriculteurs, intervenir lors des transmissions
<i>Retours d'expérience</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ La Communauté de communes de Châteaubriant a signé une convention avec le Pays pour attribuer une contrepartie financière à la réalisation de diagnostics Dia'terre®, au delà des 40% de financement apportés par l'Etat ▸ Une agriculture durable par des agriculteurs responsables - Plan d'actions de la Chambre d'agriculture de Bretagne (fiche accessible sur le web)

Développer une politique foncière incitative pour favoriser les producteurs locaux et une agriculture moins émissive de GES

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°20

Orientation stratégique	Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire
Objectif(s)	Favoriser et accompagner la réduction des émissions de GES du secteur agricole
	Description
Type d'action	Etude
Cible(s)	Les porteurs de projets agricoles
Contexte	<p>L'agriculture est le principal émetteur de GES sur le territoire : il représente à lui seul 27% des émissions totales de GES. Toutefois, il convient de nuancer ce diagnostic car la méthodologie employée ne prend en compte la capacité de stockage du CO₂ du secteur.</p> <p>Fortement présente sur le territoire, l'agriculture (et plus particulièrement la viticulture, le maraîchage et la polyculture-élevage) reste un atout majeur* qui façonne son identité et dont il faut conforter le dynamisme pour accompagner l'évolution vers des pratiques plus durables.</p> <p>Agir dans cet objectif suppose de traiter la problématique liée à la maîtrise du foncier, dans un contexte tendanciel marqué par un accroissement de la pression foncière sur le territoire.</p> <p>* 4700 actifs agricoles -1 240 sièges d'exploitations - 2 500 chefs d'exploitation et actifs familiaux sur le territoire du SCoT couvrant 12 % des actifs occupés des communes du SCoT et 30% des actifs ayant un emploi dans leur commune de résidence</p>
Descriptif de l'action	<p>En lien avec la fiche action N°4 et en particulier la mise en place d'une plateforme de veille foncière à l'échelle des communautés de communes du territoire, l'action consiste à engager une réflexion pour conduire à l'élaboration d'une politique foncière incitative à l'échelle du territoire visant à privilégier le développement et/ou l'installation d'activités agricoles responsables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Il s'agira donc dans un premier temps d'étudier le potentiel que représente chacun des leviers et outils d'intervention foncière : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Action foncière règlementaire : SCoT – PLU (cartographie et classement d'un % de SA et/ou de SAU – création de zone d'activité agricole – droit de préemption) ▪ Protection approfondie du foncier : PAEN – ZAP – PRIF ▪ Acquisition foncière ▪ Aménagement : acquisition du foncier puis rétrocession et/ou location à un porteur de projet ▸ A partir de ces éléments, l'élaboration concertée d'une politique foncière incitative pourra être définie à l'échelle du territoire.

<i>Périmètre géographique</i>	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
<i>Freins, points de vigilance</i>	Cette action nécessite une très forte volonté politique pour trouver des marges de manœuvre compte tenu des tendances lourdes que sont les départs en retraite et les transmissions
<i>Retours d'expérience</i>	Plan d'actions mis en place par la Région d'Ile de France

*Mobiliser et accompagner les collectivités
du territoire pour élaborer une stratégie
de développement des circuits alimentaires
courts*

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°21

Orientation stratégique	Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire
Objectif(s)	Privilégier la boucle alimentaire locale comme levier d'évolution vers un territoire bas carbone
	Description
Type d'action	Accompagnement / mobilisation
Cible(s)	Producteurs locaux et population locale
Contexte	<p>L'agriculture est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France et dans les Pays de la Loire, du fait des importantes émissions agricoles de protoxyde d'azote et de méthane.</p> <p>L'agriculture est le principal émetteur de GES sur le territoire : il représente à lui seul 27% des émissions totales de GES. Toutefois, il convient de nuancer ce diagnostic car la méthodologie employée ne prend en compte la capacité de stockage du CO2 du secteur.</p> <p>Fortement présente sur le territoire, l'agriculture (et plus particulièrement la viticulture, le maraîchage et la polyculture-élevage) reste un atout majeur qui façonne son identité et dont il faut conforter le dynamisme pour accompagner l'évolution vers des pratiques plus durables.</p> <p>Les émissions de gaz à effet de serre produites par l'alimentation sont responsables d'un tiers de nos émissions nationales: de l'agriculture aux déchets de cuisine en passant par l'agro-alimentaire, le transport, la distribution et la cuisson.</p> <p>Les circuits courts correspondent aux modes de commercialisation des produits agricoles qui s'exercent soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte s'il n'y a qu'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Ainsi, le développement de circuits alimentaires courts représente un axe fort pour « ancrer » les activités sur le territoire et contribuer à réduire la dépendance du territoire aux importations de produits alimentaires afin de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Si elle est aussi affaire de comportements individuels dans les achats, la boucle alimentaire locale est d'abord affaire d'agriculture de proximité et d'organisation de ses débouchés, de places de marché, de contrats d'approvisionnement pour les cantines ou les restaurants inter-administratifs et inter-entreprises, qui peuvent stipuler un approvisionnement en denrées produites localement.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'objectif est donc de renforcer les liens entre les producteurs et les consommateurs, de disposer d'une production locale de produits destinés à la consommation locale, de faciliter la diversification des activités agricoles (valeur ajoutée) et de créer des liens sociaux.</p> <p>Pour développer une offre alimentaire de proximité, cohérente et structurée, en lien avec les actions N°1 et 2 du PCED, l'action envisagée consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et accompagner la constitution de groupements de producteurs (GIE, coopératives, etc.) pour assurer la non concurrence et la sécurité d'approvisionnement

	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Organiser la filière, en partenariat avec la SNCF et la Région pour l'approvisionnement local en produits locaux (plate-forme de distribution), le développement de lieux de vente plus proches des habitants (gare de Clisson) ▸ Favoriser l'approvisionnement responsable de la restauration collective (en particulier les cantines scolaires), notamment par la mise en place d'un circuit de collecte à l'initiative des collectivités ▸ Impliquer la grande distribution et les petites superettes dans le réseau de production et de vente de produits locaux ▸ Contribuer à la mise en place de navettes vers les lieux de consommation locale ▸ Assurer le lien entre les AMAP
<i>Périmètre géographique</i>	Territoire du PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS
<i>Bénéfices directs attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Maîtrise des coûts, ▸ accompagnement des évolutions par la demande des cantines et des supermarchés, ▸ mise en place de partenariats dans la maîtrise du foncier et des perspectives d'exploitation, ▸ Construction d'un système rural-urbain soutenable. ▸ Elaboration d'un plan d'action tenant compte des spécificités de l'agriculture locale.
<i>Freins, points de vigilance</i>	Mobilisation de la motivation et de l'engagement des personnes responsables de la restauration collective au niveau des collectivités
<i>Retours d'expérience</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Action N°1 du PCED concernant les systèmes agricoles durables, avec pour objectif de promouvoir des systèmes agricoles durables (productions biologiques, vente en circuits courts, adaptation au changement climatique, résilience des systèmes fourragers) ▸ Action N°2 du PCED concernant les circuits courts, avec pour objectif de soutenir les initiatives visant à mettre en place des circuits commerciaux relocalisés

Soutenir la mise en réseau des entreprises et des artisans et les inciter à développer leurs compétences

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°22

Orientation stratégique	Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire
Objectif(s)	Contribuer à l'organisation d'une filière bâtiment durable
	Description
Type d'action	Mobilisation et Accompagnement
Cible(s)	Entreprises du territoire
Contexte	<p>Le secteur industriel et BTP représente 89 620 t.éq.CO2. (soit 12% des émissions) et 43 000 tep (soit 18% des consommations en énergie). Il constitue le second poste de consommation d'énergie et le cinquième poste d'émission de gaz à effet de serre.</p> <p>7757 salariés sont employés dans ce secteur dans 581 entreprises. Environ 35% travaillent dans le secteur BTP (alors que l'industrie manufacturière regroupe plus de 60% des salariés. Les industries extractives et de production d'énergie ou d'eau sont marginales).</p> <p>Le secteur des collectivités territoriales comprend les bâtiments communaux et intercommunaux, le secteur scolaire et périscolaire et l'éclairage public. Il représente 27% des émissions du secteur « tertiaire et collectivités locales » traité dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ L'analyse des consommations d'énergie des bâtiments communaux met en avant les bâtiments d'activité « Sport-Loisirs-Culture » (piscines, bibliothèques, complexes sportifs, local musique, etc.) représentant 47.1% du nombre de bâtiments, et responsables de près de 70% de l'énergie totale consommée par les bâtiments communaux ▸ Les consommations d'énergie de 62 établissements scolaires ont été recensées sur le territoire du Pays à partir des questionnaires aux communes, des enquêtes auprès des écoles privées, du CG44 et de la Région Pays de la Loire. Ces consommations concernent les garderies périscolaires, crèches, écoles maternelles, primaires, collèges, lycées et bâtiments de restauration scolaire. <p>Le territoire du Pays du Vignoble Nantais compte environ 39 330 logements (Filocom 2011), dont plus de 93,5% de résidences principales (2,0% de résidences secondaires et 4,6% de logements occasionnels ou vacants).</p> <p>Le secteur résidentiel représente 150 450 t.éq.CO2. (soit 19% des émissions) et 87 000 tep (soit 37% des consommations en énergie). Il constitue le 3ème poste d'émissions de gaz à effet de serre et le premier poste de consommation d'énergie, ce qui en fait le premier enjeu du Pays du Vignoble Nantais dans le cadre du PCET.</p> <p>Deux ratios complètent ce diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Sur le PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS, la moyenne des consommations des bâtiments est de 307 kWh/ m2/an, correspondant à une étiquette énergétique E. ▸ La moyenne des émissions des bâtiments du PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS est de 45 kg éq. CO2 /m2, correspondant à une étiquette climat E.

	<p>Dans ce contexte territorial, et pour répondre localement à la problématique d'amélioration des performances des bâtiments, il a été identifié comme un enjeu pour le Pays du vignoble Nantais que les entreprises du territoire soient en capacité de réaliser les travaux considérés comme prioritaires pour réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment, les consommations d'énergie et proposer des réhabilitations de qualité environnementale et par conséquent de contribuer à l'organisation d'une filière bâtiment durable dans le cadre d'une dynamique de développement local responsable et solidaire</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>L'action consiste d'une part à accompagner la structuration en réseau des artisans du bâtiment, par notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ La réunion des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises autour d'un programme d'action commun visant à faciliter l'émergence et le regroupement d'entreprises dans les domaines du bâtiment, du chauffage performant, des énergies renouvelables, de l'ingénierie technique du bâtiment ▸ Soutien au réseau « Novabuilt » ▸ Mise en réseau des entreprises et artisans autour du nouveau lycée de Clisson <p>L'action consiste d'autre part à inciter les entreprises et les artisans à développer leurs compétences autour des thématiques de la réhabilitation et de l'éco-construction : performance énergétique, éco-matériaux, rénovation et amélioration énergétique des bâtiments existant (renforcement de l'isolation, chauffage, vue d'ensemble), exemple d'opérations de qualité environnementale, solutions et moyens d'aider les particuliers, en suivant par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Formation FEEBAT (FFB) et Eco artisan (CAPEB), ▸ Formation des plombiers- chauffagistes à l'installation de systèmes de production de chaleur renouvelable (solaire thermique)
<p>Périmètre géographique</p>	<p>Territoire du Pays du Vignoble Nantais</p>
<p>Bénéfices directs attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Développement économique du secteur bâtiment sur le territoire ▸ Orientation du secteur vers des pratiques moins consommatrices d'énergie et productrices d'émissions de GES (utilisation de matériaux, déplacements,...)
<p>Bénéfices indirects attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ impacts indirects sur les émissions de GES et les économies d'énergie

Engager la réalisation d'un Village d'artisans éco certifiés

Plan Climat Energie Territorial



Fiche action n°23

Orientation stratégique	Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire
Objectif(s)	Contribuer à l'organisation d'une filière bâtiment durable
	Description
Type d'action	Etude / Aménagement
Cible(s)	Entreprises du bâtiment
Contexte	<p>Le secteur industriel et BTP représente 89 620 t.équ.CO₂. (soit 12% des émissions) et 43 000 tep (soit 18% des consommations en énergie). Il constitue le second poste de consommation d'énergie et le cinquième poste d'émission de gaz à effet de serre.</p> <p>7757 salariés sont employés dans ce secteur dans 581 entreprises. Environ 35% travaillent dans le secteur BTP (alors que l'industrie manufacturière regroupe plus de 60% des salariés. Les industries extractives et de production d'énergie ou d'eau sont marginales).</p> <p>Le territoire du Pays du Vignoble Nantais compte environ 39 330 logements (Filocom 2011), dont plus de 93,5% de résidences principales (2,0% de résidences secondaires et 4,6% de logements occasionnels ou vacants).</p> <p>Le secteur résidentiel représente 150 450 t.équ.CO₂. (soit 19% des émissions) et 87 000 tep (soit 37% des consommations en énergie). Il constitue le 3ème poste d'émissions de gaz à effet de serre et le premier poste de consommation d'énergie, ce qui en fait le premier enjeu du Pays du Vignoble Nantais dans le cadre du PCET.</p> <p>Aujourd'hui, l'enjeu est d'orienter le secteur de l'habitat vers l'amélioration des performances énergétiques du parc existant, l'évolution des modes de chauffage, le développement des énergies renouvelables, avec une approche visant la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.</p> <p>Le Pays du vignoble nantais souhaite proposer à des artisans d'augmenter la visibilité de leur entreprise dans un « Village virtuel d'artisans éco certifiés ». Il apparait en effet important de promouvoir les entreprises artisanales du territoire en capacité de répondre localement aux problématiques d'amélioration des performances des bâtiments et de proposer des réhabilitations de qualité environnementale,</p>
Descriptif de l'action	<p>L'objectif pour le Pays du Vignoble Nantais est de proposer à des artisans de relayer leurs activités au sein d'un « village virtuel d'artisans éco certifiés », plate-forme Internet, qui présentera également des réalisations exemplaires.</p> <p>Une analyse du tissu économique local ainsi que l'identification des attentes des chefs d'entreprises locaux corrélée à l'étude des facteurs clés de réussite des Systèmes Productifs Locaux doit être envisagée en partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat et la CAPEB et réalisée afin d'étoffer le projet.</p> <p>L'objectif étant à moyen terme, de développer des synergies autour de la thématique de l'éco construction et du développement durable.</p>

<i>Périmètre géographique</i>	Territoire du Pays du vignoble Nantais
<i>Bénéfices directs attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Organisation et développement d'une filière bâtiment durable sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais
<i>Bénéfices indirects attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Amélioration des performances énergétiques de l'habitat sur le territoire
<i>Retours d'expérience</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Deux projets de « Village d'artisans » lancés par Le Pays du Perche (Eure-et-Loir) : http://www.puissance2d.fr/Deux-projets-de-Village-d-artisans ▸ Projet de Village des artisans en Haute Garonne : http://www.hdgdev.com/userfiles/file/etudes_comptes_rendus/village_eco_construction/etude_village%20_synthese.pdf ▸ Village du Bâtiment Roanne : http://www.village-du-batiment.fr/ ▸ Le Village des artisans à Nantes et sur la Loire Atlantique : http://www.levillageartisan.com

Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux achats éco-responsables

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°24

Orientation stratégique	Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire
Objectif(s)	Promouvoir et développer les achats responsables et la commande publique éco-responsable
	Description
Type d'action	Sensibilisation / communication
Cible(s)	Les habitants du territoire
Contexte	<p>Le 3ème millénaire s'ouvre sur des défis écologiques sans précédent : changements climatiques causés par l'effet de serre, appauvrissement de la biodiversité, disparition des forêts tropicales, dégradation des réserves d'eau douce, épuisement des ressources naturelles, pollutions irréversibles... l'impact de l'homme sur la nature n'a jamais été aussi problématique. Par nos choix de consommation, nous pouvons tous agir, sans bouleverser notre mode de vie et notre confort.</p> <p>Tout ceci n'est possible que si chacun d'entre nous se sent concerné et s'investit au quotidien : dans nos achats, dans nos maisons, dans nos jardins, dans nos voyages, il est possible d'agir.</p> <p>A l'échelle du territoire, les secteurs du résidentiel et des déplacements de personnes représentent à eux seuls plus de 50% des consommations énergétiques et plus de 40% des émissions de GES. L'éco-consommation recouvre les comportements d'achat et d'utilisation qui visent à réduire les impacts environnementaux de nos modes de consommation modernes. Cette démarche est essentielle et permet à chacun d'être acteur de sa consommation.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'action consiste à l'élaboration et la diffusion d'un guide de l'éco-consommateur adapté aux spécificités locales (prendre en compte les résultats du BC) pour sensibiliser les habitants sur l'éco-responsabilité dans leurs pratiques de consommation et dans leur choix de vie quotidienne, tout en permettant de promouvoir les services et commerces présents sur le territoire qui s'inscrivent dans cette démarche.</p> <p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Dans un premier temps, de recenser les services publics, les commerces et associations présents sur le territoire (voire même les communes de Nantes Communauté d'Agglomération), offrant des produits et services dont l'impact sur l'environnement est limité; les collecteurs d'objets à recycler (vêtements, piles, électro-ménager, livres, etc.) ; ▸ Sensibiliser les habitants aux pratiques de consommation responsables et respectueuses de l'environnement ; <p>Afin de mieux connaître les habitudes de consommation et de comportements des habitants, et ainsi d'évaluer l'évolution des pratiques de consommation, il peut être envisagé de produire un questionnaire à la population.</p>
Périmètre géographique	Territoire du Pays du Vignoble Nantais

<i>Bénéfices directs attendus</i>	Agir simultanément sur l'offre et la demande en biens de consommation courante et services associés - Accompagner les habitants dans pour changer les comportements
<i>Bénéfices indirects attendus</i>	Contribuer au développement d'une production agroalimentaire plus durable - Contribuer au développement de l'économie verte
<i>Freins, points de vigilance</i>	Veiller à une bonne articulation et à la complémentarité avec les initiatives déjà existantes sur le territoire - Eviter les messages culpabilisant
<i>Retours d'expérience</i>	Ce qui est déjà réalisé par l'association ARAIS

Achats éco-responsables dans la commande publique et intégration du réseau Grand Ouest d'échanges de bonnes pratiques

Plan Climat Energie



Territorial

Fiche action n°25

Orientation stratégique	Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire
Objectif(s)	Promouvoir et développer les achats responsables et la commande publique éco-responsable
	Description
Type d'action	Conduite du changement / exemplarité
Cible(s)	Les services achats des collectivités du territoire
Contexte	<p>La commande publique des collectivités territoriales représente environ 10 % du PIB de la France. Les achats publics peuvent donc constituer un levier important de promotion du développement durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle véhicule par ailleurs une forte image en termes d'exemplarité auprès de l'ensemble des acteurs et habitants d'un territoire.</p> <p>Depuis 2005, le Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable (RGO) couvre 5 régions et regroupe une centaine de collectivités territoriales adhérentes. Son action se concentre sur l'évolution de la commande publique, laquelle représente un levier économique puissant qui a les moyens de faire évoluer sensiblement l'offre des fournisseurs. Ce constat est encore plus vrai si les collectivités publiques soumises au Code des marchés publics ou à l'ordonnance de 2005, se constituent en réseau.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'action consiste à intégrer le Réseau du Grand Ouest pour bénéficier de son expérience et élaborer de manière concertée à l'échelle du territoire une politique d'achats responsables, à travers l'application de l'article 5 du Code des marchés publics (prise en compte des objectifs de développement durable):</p> <p>Il s'agira dans ce cadre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Définir et étudier les familles d'achats stratégiques (immobilier, services professionnels, matériel et consommables, ...) des collectivités au regard des enjeux énergie-climat ; ▸ Formaliser la stratégie d'achats « famille par famille » et la partager dans le réseau des acheteurs ▸ Consolider, dans le bilan quantitatif des marchés à clause environnementale, les résultats des marchés à procédure adaptée et du secteur des bâtiments (aujourd'hui non quantifiés); ▸ Développer les groupements d'achats durables et progresser sur la commande « bas carbone », avec les communes et en partenariat avec le RGO dans des secteurs économiques adéquats ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Etudier l'opportunité de mise en place, à terme, d'une centrale d'achats intégrant de façon coordonnée la dimension du développement durable pour les achats de plusieurs personnes publiques partageant un même territoire d'approvisionnement ; ▸ Systématiser la réflexion énergie-climat et la prise en compte des critères correspondants dans les marchés publics (dans la définition des besoins, pour le choix des offres, pendant l'exécution du marché par le fournisseur...), en étudiant le(s) moyen(s) le(s) plus adapté(s) au fonctionnement des collectivités; ▸ Sensibiliser les agents des collectivités à la consommation responsable ▸ Informer tous les services des collectivités du territoire sur la politique d'achats responsables ; ▸ Conseiller (suivi technique et juridique) les agents pour le développement des achats bas carbone.
<i>Périmètre géographique</i>	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
<i>Bénéfices directs attendus</i>	Accroissement de la part des commandes publiques intégrant des critères de développement durable
<i>Bénéfices indirects attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Exemplarité des collectivités (impact auprès des habitants et acteurs du territoire) ▸ Contribuer au développement de l'économie verte
<i>Freins, points de vigilance</i>	Eviter les messages culpabilisant
<i>Retours d'expérience</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Action N° 26 du PCED concernant les critères marchés publics, avec pour objectif d'inciter les services départementaux à introduire des critères énergie-climats dans leurs marchés ▸ Action N° 27 du PCED concernant les fournisseurs marchés publics, avec pour objectif de mobiliser les fournisseurs du département pour un moindre impact énergie-climat

*Consolider le PLPD
(Programme Local de
Prévention de Déchets)*

*Plan Climat Energie
Territorial*



Fiche action n°26

<i>Orientation stratégique</i>	Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire
<i>Objectif(s)</i>	Promouvoir et développer les achats responsables et la commande publique éco-responsable
	Description
<i>Type d'action</i>	Conduite du changement / accompagnement
<i>Cible(s)</i>	Les services achats des collectivités du territoire – et Services espaces verts
<i>Contexte</i>	<p>La contribution du secteur des déchets (production et traitement) est assez marginale dans le bilan carbone du territoire (2,1% des émissions de GES).</p> <p>Réduire la production de déchets permettrait de réduire les transports liés à la collecte et au traitement des déchets, et donc de diminuer les émissions de GES liées à ce secteur.</p> <p>Les orientations prises dans le cadre du Grenelle de l'Environnement renforcent l'objectif de prévention des déchets (loi Grenelle 1 du 3 août 2009), avec la volonté de « généraliser les programmes locaux de prévention » (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010), avec pour objectif premier la réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % pendant les 5 prochaines années, soit environ 22.5 kg/habitant pour la Loire-Atlantique (19.6kg/habitant pour le vignoble nantais).</p> <p>Un Plan de Prévention des Déchets (PPD) a été mis en œuvre par le conseil Général en 2010 pour une durée de 5 ans. Localement, un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) est porté par les 4 communautés de communes du Vignoble Nantais, dans le cadre d'une convention signée avec l'ADEME en 2011, pour une durée de 5 ans. 4 communautés de communes ont par ailleurs mis en place la redevance incitative.</p>
<i>Descriptif de l'action</i>	<p>L'action consiste (au vu des enjeux issus du BC)</p> <p>1-Limiter les émissions de GES liées au transport des déchets</p> <p>Une réduction importante de la production de déchets permettrait de réduire les transports. Ainsi, des actions de broyage des déchets verts sur sites seront développées, afin de réduire la quantité des apports de déchets verts en déchèteries, qui représentent aujourd'hui plus de 9000 tonnes de déchets sur le territoire.</p> <p>Des actions d'éco-exemplarité seront portées par les collectivités, et notamment sur les économies de papier, et la commande de matériel (fournitures) moins générateurs de déchets.</p> <p>2-Promouvoir la valorisation énergétique des déchets (fermentescibles)</p>
<i>Périmètre géographique</i>	Territoire du Pays du Vignoble Nantais
<i>Bénéfices directs attendus</i>	Diminution des quantités de déchets papier et déchets verts - Diminution des transports liés aux déchets

<i>Bénéfices indirects attendus</i>	Exemplarité des collectivités (impact auprès des habitants et acteurs du territoire) - Contribuer au développement de l'économie verte
<i>Freins, points de vigilance</i>	Nécessité de moyens importants d'information et de mobilisation des services
<i>Retours d'expérience</i>	Voir avec l'ADEME (exemple SICTOM de Morestrel)